

Séance du 08 mars 2023

Président : M DESEILLE François

Membres présents : Mme BONNERY Andrée – M DAVID Bruno - M MAGLICA Georges - M SAVONNET Bernard

Membres excusés : M. REBSAMEN François, ayant donné pouvoir à M DESEILLE François, excusé
- M BERTHIER Christophe ayant donné pouvoir à M SAVONNET Bernard, excusé — Mme
TENENBAUM Françoise, ayant donné pouvoir à Mme BONNERY Andrée, excusée - M BORDAT
Pierre ayant donné pouvoir à M DAVID Bruno, excusé

Objet de la délibération

6. Divers

6. 2. Opération commerciale « Ma Tante sur la route des Grands Crus » - Fixation de tarifs spécifiques

Lors de sa réunion du 26 février 2021, le Conseil d'Orientation et de Surveillance a adopté à l'unanimité la tarification des prêts sur gages qui lui était présentée et a autorisé le Directeur Général à la modifier en fonction des taux de l'usure.

Les conditions tarifaires en vigueur au Crédit Municipal de Dijon sont présentées en annexe du présent rapport.

Dans le cadre de l'opération commerciale « Ma Tante sur la route des Grands Crus, il est proposé la fixation de tarifs spécifiques dans une optique de lisibilité auprès de la clientèle et afin de tenir compte des particularités liées à cette opération.

Il est ainsi proposé de créer un tarif promotionnel unique comprenant, pour l'octroi des prêts :

- Suppression du taux fixe semestriel,
- Mise en place d'un taux unique de 4,90% quel que soit le montant prêté
- Maintien de la commission de mise en vente requise (10%)

Concernant les frais d'adjudication, et afin d'absorber les frais spécifiques à l'organisation de la vente, il est proposé, en concertation avec le Commissaire-priseur de porter les droits d'adjudication, uniquement

f. J

pour cette vente aux enchères, à 20 % répartis à parité entre le commissaire-priseur et le Crédit municipal de Dijon.

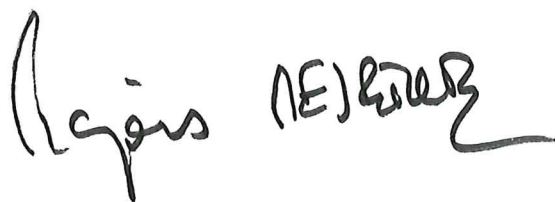
Il est demandé au Conseil d'Orientation et de Surveillance d'approuver la création d'un tarif promotionnel unique tel que présenté ci-dessus dans le cadre de cette seule opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Dijon a, à l'unanimité, approuvé la création d'un tarif promotionnel unique tel que présenté ci-dessus dans le cadre de cette seule opération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vice-Président,

François DESEILLE



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

20 MARS 2023



CONDITIONS TARIFAIRES PRÊT SUR GAGE
applicables à compter du 1er février 2023

	Prêt montant ≤ 100€	Prêt montant > 100€ et ≤ 3000€	Prêt montant > 3000€ et ≤ 6000€	Prêt d'un montant > 6 000€
Taux débiteur mensuel	0,00 %	0,90 %	0,76 %	0,39 %
Droit fixe par semestre	0,00 %	0,50 %		
Frais d'adjudication (par adjudication)	16,00 %			
Frais de mise en vente	2% du capital emprunté			
Courrier de relance	0 € pour les prêts jusqu'à 100 € inclus 5 € pour les prêts > 100 €			
Avis de vente ou de boni	0 € pour les prêts jusqu'à 100 € inclus 5 € pour les prêts > 100 €			
Frais de duplicata	0 € pour les prêts jusqu'à 150 € inclus 20 € pour les prêts > à 150 €			
Commission de mise en vente requis (sur demande du client)	10,00 %			
Dégagement de bijoux par correspondance	15 euros			
Dégagement, prolongation ou renouvellement tardif (dans les 15 jours précédant la vente)	8% du capital emprunté			
Poinçonnage Or et Platine	0,80 euros par gramme (plafond 8€ par article)			
Poinçonnage Argent	3 euros par article			
Pénalités de retard	0,50 % du capital emprunté plus 0,30 % par mois de retard au-delà du 9ème mois			

Exemple (pour un prêt sur gage de 1 500 €) :

Taux débiteur conventionnel mensuel de 0,90 % + droit fixe forfaitaire de 0,50 % pour 6 mois, soit un TAEG de 12,15 %

Montant total dû par l'emprunteur à l'échéance : 1 588,50 €. Coût global du crédit : 88,50 €.

Offre valable uniquement pour un montant de 1 500 €, sous réserve d'acceptation préalable du dossier par le Crédit Municipal de Dijon, prêteur, au vu des éléments d'information permettant d'apprécier la valeur du bien déposé en gage.

Nouveau client ? Bénéficier d'une remise de 1 % (0,50% par semestre) sur les intérêts dus pendant la 1ère année de votre contrat !

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifier vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Caisse de Crédit Municipal de Dijon - Etablissement Public Communal de Crédit et d'Aide Sociale
Siège social : 1 place du 30 octobre et de la Légion d'Honneur - BP 77837 - 21078 DIJON CEDEX
Tél : 03 80 77 54 50 - www.creditmunicipal-dijon.fr
SIREN 262 102 460